

Droit du commerce électronique : la vente en ligne en 10 points clés

Le + de CGI CAMPUS :

Une formation juridique animée par des experts du domaine pour avoir une vision précise et très opérationnelle des enjeux et des pratiques à mettre en place

La vente en ligne a pris un essor sans précédent ces dernières années, tant dans le domaine alimentaire, que le non alimentaire, et cela s'est accentué avec la crise sanitaire que nous traversons. Pour autant, il n'est pas toujours chose aisée de mettre en place un site de commerce en ligne. Quelles règles sont applicables en BtoB ou en BtoC, voir les deux ? Quelles sont mes obligations ? Quels contrats et mentions sont nécessaires ? Comment gérer et sécuriser le paiement à distance ? idem pour le respect des règles du RGPD ?... C'est l'objet de cette formation qui vous permettra de répondre à ces questions et à bien d'autres afin de développer votre activité via de nouveaux canaux de distribution.

OBJECTIFS

- Identifier les problématiques juridiques du commerce en ligne
- Maîtriser le cadre juridique des relations BtoB dans le cadre des stratégies de distribution du fournisseur / gérer la problématique des plateformes de vente en ligne,
- Connaître les conditions de la validité de la vente à distance en ligne,
- Bien rédiger les mentions légales, les CGU et les CGV de votre site de commerce en ligne,
- Etre en conformité avec le RGPD

INTERVENANT

Me Jean-Christophe GRALL
Cabinet Grall & Associés

PUBLIC CONCERNÉ

Tous publics

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- WEBINAR interactif
- Présentation powerpoint

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émergence
- Questions orales

PROGRAMME DE LA FORMATION

- 1 – Elaborer votre stratégie de distribution au regard des obligations pesant sur la vente en ligne (BtoB)
- 2 – Gérer les interactions entre la vente en ligne et les autres canaux de distribution : le « multi canal » et le « cross canal » (BtoB)
- 3 – L'interdiction du blocage géographique (BtoB / BtoC)
- 4 – Créer juridiquement un site de commerce électronique (BtoB / BtoC)
- 5 – Rédiger les mentions légales de votre site de commerce en ligne ((BtoB /BtoC)
- 6 – Rédiger les CGU de votre site de commerce en ligne (BtoB/BtoC)
- 7 – Les obligations incombant au e-commerçant (essentiellement BtoC)
- 8 – Rédiger les conditions générales de vente en ligne (essentiellement BtoC)
- 9 – Gérer le paiement à distance et sécuriser les transactions (BtoB /BtoC)
- 10 – Respecter le RGPD et faire une politique de protection des données et des cookies (BtoB /BtoC)

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 300 € HT
NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 500 € HT

INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS - 18 rue des Pyramides - 75001 Paris
01 44 55 35 00 - mzolli@cgi-cf.com

DATE

20 MAI 2021

de 9 h 30 à 13 h 00

WEBINAR



A RETOURNER A LA CGI – Muriel Mezenen Zolli
18 rue des Pyramides 75001 Paris
mzolli@cgi-cf.com –T 01 44 55 35 00

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ TELECOPIE _____

E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la demi-journée de formation : « **Droit du commerce électronique : la vente en ligne en 10 points clefs** » le **jeudi 20 mai 2021** - **format Webinar**.

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque correspondant au règlement :

- soit, pour les formations sur une demi-journée (9h30-13h00) **Merçi de cocher le montant vous concernant:**

300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)

ou

500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

¹ Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCO AKTO, le chèque d'inscription vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCO.

FINANCEMENT (MERCİ DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

- Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), **le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Muriel Mezenen Zolli.**

Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription et la facture CGI CAMPUS émise auprès d'AKTO suffiront !

- Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Muriel Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. La CGI se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.